

Règlement intérieur

Dernière mise à jour : avril 2026

1. Esprit et application

Le présent règlement pose un cadre clair et bienveillant pour toutes les activités proposées à InJoy Studio. Il s'applique à toute personne entrant dans le lieu — que ce soit pour pratiquer, enseigner ou simplement visiter — afin que chacun·e se sente accueilli·e et respecté·e.

La sécurité et le bien-être collectif reposent sur la conscience, la présence et le respect de chacun·e, afin de vous offrir un environnement propice à la pratique, dans une atmosphère sereine, harmonieuse et joyeuse.

2. Inscriptions et paiements

L'inscription à une activité se fait via le site ou le bulletin prévu à cet effet, accompagné du règlement correspondant à la formule choisie. Chaque inscription engage la personne pour la durée prévue (à l'année, au trimestre ou selon la carte choisie).

Le règlement peut être effectué en une ou plusieurs fois, selon les modalités définies avec le studio. Les paiements sont considérés comme définitifs : aucun remboursement ne sera accordé, sauf cas de force majeure justifié (déménagement, raison médicale...).

3. Absences et rattrapages

Les absences, quelle qu'en soit la raison, ne donnent pas lieu à remboursement. Un cours manqué peut être rattrapé sur un autre créneau, sous réserve de place disponible. Les rattrapages sont proposés dans la mesure du possible.

En cas d'annulation exceptionnelle d'une séance par le studio, celle-ci sera reportée ou remplacée dans la mesure du possible.

4. Périodes de fermeture

Les périodes de fermeture du studio sont communiquées en début de saison et visibles sur le planning en ligne. En dehors de ces périodes, les cours sont assurés sauf cas de force majeure. Les participant·es seront toujours informé·es dès que possible.

5. Assurance et condition physique

Il est recommandé à chaque personne de vérifier que son assurance responsabilité civile couvre la pratique d'activités physiques ou artistiques.

Aucun certificat médical n'est exigé, mais il est conseillé de consulter un·e professionnel·le de santé en cas de doute sur sa condition physique. Chacun·e reste responsable de son corps, de ses limites et de l'écoute attentive de ses besoins.

6. Hygiène

Pour le confort de tous·tes, merci de venir avec une tenue propre et adaptée à votre pratique. Les mains et les pieds nus doivent être propres avant le cours, tout comme les chaussettes ou chaussons.

Une serviette ou un tissu personnel peut être apporté pour recouvrir le matériel commun (tapis, coussins, etc.). Les

effets personnels non utiles à la séance doivent être déposés dans les vestiaires ; vos accessoires de cours doivent rester en dehors du parquet. Les téléphones restent en mode silencieux pendant les séances (sauf urgence).

7. Bienveillance et respect

InJoy Studio est un espace de bienveillance. Tout comportement irrespectueux, discriminatoire ou perturbateur pourra entraîner l'exclusion immédiate, sans remboursement. Le studio décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels.

8. Évolution du règlement

Le présent règlement peut évoluer afin de s'adapter aux besoins du studio et des activités proposées. Toute modification sera communiquée par voie d'affichage au studio et/ou par message.